Règlement de « Avec nos héros » Samedi 12 octobre 2024

La manifestation sportive « Avec nos héros » est organisée dans le cadre de la journée des blessés des armées. Activité à but non lucratif, elle se déroulera le samedi 12 octobre 2024 à compter de 08h00. Les bénéfices seront reversés à des associations œuvrant au profit des blessés des armées, en complément de l'action de l'Etat.

Ce règlement ne traite pas des nombreuses animations au profit des plus petits et des stands mis en place sur le site.

Organisateur

Les écoles militaires de Draguignan avec le soutien des unités militaires de la garnison de Draguignan (3ème RAMA Canjuers, 1er RCA Canjuers, 19ème RG/52èmeCADL Canjuers, 4ème RMAT Draguignan, Base de Défense et Groupement de soutien de Draguignan).

Responsable de la manifestation : Éric Passerat de la Chapelle, colonel adjoint et commandant de la formation administrative des écoles militaires de Draguignan.

Généralités

« Avec nos héros » est une épreuve sportive conçue à destination du grand public (hommes, femmes et enfants nés en 2015 et avant) à la recherche du dépassement de soi, dans un environnement ludique, proche du parcours du combattant et propice au développement de la cohésion. Les participants seront confrontés à une quarantaine ou à une vingtaine d'obstacles originaux sur un parcours de 8 km ou de 4 km. Ils seront amenés en individuel ou en équipe à ramper, courir, grimper, glisser, sauter dans l'eau, dans la boue, dans la terre.

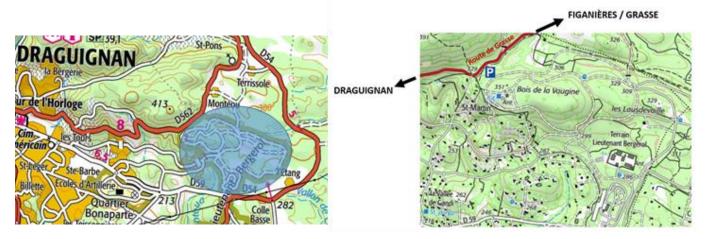
<u>Le parcours de 8 km</u>, composé d'une quarantaine d'obstacles, plus exigeant, est dédié aux adultes et adolescents (16 ans révolus le 12 octobre) à la recherche d'un challenge ou de performance, en individuel ou par équipe de 4 à 5 participants (groupe ou entreprise) dans un esprit de solidarité et de cohésion.

Seules les équipes (4 à 5 personnes) inscrites sur les vagues 1 à 14 de ce parcours seront chronométrées. Un classement sera établi et les trois premières équipes de chaque catégorie (femmes, hommes et mixtes) seront récompensées.

<u>Le parcours de 4 km</u> est davantage dédié aux familles avec enfants nés en 2015 et avant, (accompagnés d'un adulte) mais reste ouvert aux adultes en individuel ou en groupe (sans chronométrage). Il comporte une vingtaine d'obstacles.

Lieu

Le parking, l'accueil, le départ, l'arrivée et la « zone animation » se situent à Draguignan sur la partie Nord du terrain militaire de Bergerol (Camp La Vaugine en contrebas de la route de Grasse D562).



QR code débouchant sur l'itinéraire via Google MAP



INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectueront exclusivement en ligne sur « onsinscrit.com » jusqu'au jeudi 10 octobre 2024 20h00.

Notez que le prix des inscriptions en ligne évolue à compter du 30 septembre 2024.

En fonction des places disponibles dans les vagues de départ, à titre individuel uniquement, il sera possible de s'inscrire sur place, sur la zone de départ, le samedi 12 octobre à compter de 07h45.

Réservées aux individuels, le prix des inscriptions sur place sera majoré (cf. ci-dessous).

CONDITIONS

Le parcours de 8 km (chronométrage possible) est exclusivement réservé aux personnes ayant au moins 16 ans au jour de l'épreuve. Il pourra être réalisé en individuel ou en groupe de 4 ou 5 (temps pris sur le 4ème).

La participation au parcours de 4 km ouvert à tous, adultes, famille et enfants nés en 2015 et avant. Les enfants de moins de 16 ans devront être impérativement accompagnés par un adulte désigné et inscrit à l'épreuve.

FORMULES / PRIX

Parcours chronométré (ou non) de 8 km avec une quarantaine d'obstacles (≥ 16 ans).

Individuel

=> 20 € en ligne jusqu'au 29 septembre 2024 inclus ;

25 € à partir du 30 septembre 2024 ;

30 € sur place.

Groupe/Entreprise (équipe de 4 à 5 personnes)

=> 70 € jusqu'au 29 septembre 2024 inclus ;

90 € à partir du 30 septembre 2024

Pas d'inscriptions sur place.

Parcours famille/enfants de 4 km avec une vingtaine d'obstacles, nés en 2015 et avant.

Individuel (≥ 16 ans)

=> 15 € en ligne jusqu'au 29 septembre 2024 inclus ;

20 € à partir 30 septembre 2024;

25 € sur place.

Pack famille/groupe (nés en 2014 et avant): pas d'inscriptions sur place.

Jusqu'au 29 septembre 2024 inclus :

- => 25 € pour une inscription groupée de 2 personnes (1 adulte majeur obligatoire)
 - 30 € pour l'inscription groupée de 3 personnes (1 adulte majeur obligatoire)
 - 5 € par personne supplémentaire dans la limite de 8 participants.

A partir du 30 septembre 2024 :

=> Majoration de 10 € pour chaque formule

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

En cas d'annulation de l'évènement par cas de force majeure (épidémie, conditions climatiques dangereuses...), chaque personne inscrite pourra bénéficier de son droit d'inscription pour l'édition 2025.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un accès à l'épreuve acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le bracelet devra être porté sur le poignet (droit ou gauche) de manière à être visible lors de la course.

Le règlement sur place (lorsque possible cf. paragraphe précédent) peut se faire par chèque ou en espèce. Les chèques doivent être libellés à « CSA BONAPARTE ».

Cas des mineurs

En complément du certificat médical, de la licence ou du questionnaire relatif à l'état de santé (cf. paragraphe dédié), les mineurs (≥ 16 ans au 12 octobre 2024) engagés sur le parcours de 8 km devront, au jour de l'épreuve, impérativement présenter une pièce d'identité ainsi qu'une autorisation parentale signée pour participer à cette course.

Vagues de départ

Lors de l'inscription en ligne, chaque participant sera rattaché à une vague de départ choisie à sa convenance en fonction des disponibilités restantes.

Les équipes de 4 à 5 participants (groupe/entreprise) engagées sur le parcours de 8 km seront obligatoirement rattachées sur la même vague de départ. Un équipier du groupe disposera d'une puce de chronométrage et chaque équiper portera un bracelet de couleur. L'équipe devra rester groupée jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Le temps est pris sur le 4ème.

Répartition des vagues de départ :

La répartition des vagues de départ (46 vagues) est consultable en annexe 1.

Certificats médicaux & Licences

Parcours de 8 km

L'inscription sur internet ne pourra être effective qu'au téléchargement de tous les documents requis (certificat médical, licence, autorisation parentale, questionnaire de santé). A défaut, le participant devra s'inscrire sur place dans la limite des places disponibles et avec la majoration du coût de l'inscription défini par le présent règlement.

Adultes:

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation au parcours de 8 km est soumise pour les adultes à la présentation obligatoire ;

- soit d'une licence délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied avec obstacles type « Parcours du combattant », datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Mineurs:

Pour les mineurs ne disposant pas de licence ou de certificat médical, le questionnaire relatif à l'état de santé est également valable (cf. article 231-3 du code du sport).

Parcours de 4 km

A l'instar du parcours de 8 km, l'inscription sur internet ne pourra être effective qu'au téléchargement de tous les documents requis (certificat médical, licence, questionnaire de santé, autorisation parentale). A défaut, le participant devra s'inscrire sur place dans la limite des places disponibles et avec la majoration du coût de l'inscription défini par le présent règlement.

Adultes:

Pour les adultes, la participation au parcours de 4 km (épreuve loisir dédiée aux familles) **n'impose pas la présentation d'un certificat médical.**

A défaut du certificat médical ou d'une licence valides (cf. parcours 8 km), ils devront remplir une décharge de responsabilité téléchargeable sur le site d'inscription.

Mineurs:

En complément du certificat médical, de la licence ou du questionnaire relatif à l'état de santé une autorisation parentale est requise. Les documents sont en téléchargement sur le site d'inscription.

Aptitudes sportives

Chaque participant reconnaît que chaque parcours requiert un entrainement minimum et qu'il doit être apte physiquement à y participer. Tout participant doit donc être en capacité de ramper, patauger, sauter et passer des obstacles d'une hauteur maximale de 3 mètres.

Cas des mineurs de moins de 16 ans

Comme déjà évoqué ils devront être nés en 2015 et avant.

Leur participation à la manifestation ne peut se faire que sur l'épreuve de 4 km (8 km interdit aux enfants de moins de 16 ans).

Ils devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte désigné (parent ou autre) et seront placés sous sa responsabilité.

Les obstacles sont réalisables pour tout enfant de plus de 9 ans mais la décision de faire passer ou non l'enfant sur un obstacle est du ressort de l'adulte accompagnateur. Les contrôleurs n'auront qu'un rôle de conseil.

Ravitaillement / remise en condition

Le droit d'inscription donne droit à :

- la participation au parcours d'obstacles ;
- un ravitaillement sur le parcours (eau) et à l'arrivée ;
- un tee-shirt;
- l'accès aux toilettes et à une aire de « lavage » ;
- un bracelet de couleur faisant office de passe.

Les participants s'engagent à participer à l'épreuve choisie dans le meilleur esprit sportif possible.

Interdictions

Les animaux sont interdits sur le parcours, même tenus en laisse. Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours ou sur les ravitaillements.

Chronométrage

Pour les équipes (4 à 5 personnes) inscrites sur les vagues 1 à 14 (8 km), chaque équipier devra installer sa puce fournie par l'organisation sur la chaussure à l'aide du lien plastique fourni.

Pour être classées, les équipes engagées sur le 8 km (4 à 5 participants vague 1 à 14) devront impérativement rester groupées jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée (4 personnes doivent franchir : temps pris sur le 4ème).

Par principe, à titre individuel, le parcours de 8 km sera réalisé sans chronométrage.

Retrait des puces et des bracelets

La participation aux épreuves impose le port :

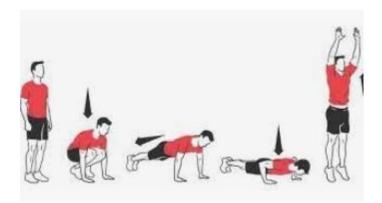
- d'un bracelet de couleur pour l'ensemble des participants (couleur distincte selon l'épreuve ou la participation en équipe/entreprise).
- d'une puce de chronométrage pour les inscrits en équipe chronométrée sur l'épreuve de 8 km (vagues 1 à 14).

Les bracelets et puces sont à retirer sur la zone de départ à compter de 7h30 et a minima 30 minutes avant son horaire de départ.

Règlement et pénalités

Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage sous peine de disqualification. Pour la course, chaque coureur s'assurera à chaque obstacle d'être capable ou non de franchir celui-ci. S'il ne le souhaite pas, le participant peut contourner l'obstacle sans entraîner sa disqualification.

Pour l'épreuve de 8 km par équipe chronométrée, la non réalisation d'un obstacle entraine de facto la réalisation de **10** « **burpees** » pour toute l'équipe.



1 BURPEE

Abandon

Si un compétiteur souhaite abandonner il doit en rendre compte à un contrôleur placé sur un des obstacles du parcours et lui réintégrer sa puce de chronométrage s'il en est équipé.

Équipement

<u>Interdictions</u>: les pointes, crampons amovibles et accessoires d'aide à la course ou au franchissement (bâtons de marche, grappins etc...). Les bijoux et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures sont également proscrits.

<u>Conseils</u>: chaussures de trail ou à défaut de course à pied et vêtements adaptés à l'activité (ne craignant pas trop le contact de l'eau, de la boue et des frottements).

Athlètes handisport

Le parcours ne permet pas la participation des athlètes en fauteuil.

Assurances

Responsabilité civile

L'organisation souscrit une assurance de Responsabilité Civile pour la durée de l'épreuve qui se déroulera le 12 octobre 2024 sur le terrain militaire de Bergerol (Camp la Vaugine /Draguignan). La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas d'accident, blessures ou séguelles ultérieures à l'épreuve.

Assurance dommage corporels

Il est vivement conseillé aux athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Contrôleurs

Des contrôleurs seront placés sur le parcours afin de veiller au respect du règlement, mais aussi pour porter assistance en cas de blessure. Chaque contrôleur disposera d'un moyen de communication en liaison directe avec le PC sécurité de la course.

Sécurité et soins

L'assistance médicale de l'évènement sera composée de médecins, d'ambulances et de secouristes, en conformité avec la règlementation en vigueur et les caractéristiques de l'évènement.

Entraide entre concurrents

Tout coureur est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet, entraînera l'exclusion du concurrent fautif.

Récompenses

Seules les équipes participant aux 8 km et inscrites en « équipes chronométrées » (vagues 1 à 14) pourront prétendre aux récompenses.

Seront récompensées les équipes suivantes :

o Les 3 premières équipes de 4 ou 5 concurrents (groupe/entreprises) des catégories suivantes :

- Equipes mixtes (au moins une femme)
- Equipes hommes
- Equipes femmes

<u>Remises des récompenses</u>: seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Horaire prévisionnel : 12h00 sur l'aire de départ/arrivée.

Utilisation d'image

« J'autorise expressément les organisateurs de la « Avec nos héros», ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse et numéro de dossard.

Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

ANNEXE 1

Répartition des vagues de départ

Les vagues 1 à 14 (8 km) seront chronométrées et feront l'objet d'un classement (équipes de 4 à 5 personnes).

N° VAGUE	HORAIRE	PLACES 8 KM	PLACES 4 KM
1	8:30	30 (équipes chronométrées)	0
2	8:38	30 (équipes chronométrées)	0
3	8:46	30 (équipes chronométrées)	0
4	8:54	30 (équipes chronométrées)	0
5	9:02	30 (équipes chronométrées)	0
6	9:10	30 (équipes chronométrées)	0
7	9:18	30 (équipes chronométrées)	0
8	9:26	30 (équipes chronométrées)	0
9	9:34	30 (équipes chronométrées)	0
10	9:42	30 (équipes chronométrées)	0
11	9:50	30 (équipes chronométrées)	0
12	9:58	30 (équipes chronométrées)	0
13	10:06	30 (équipes chronométrées)	0
14	10:14	30 (équipes chronométrées)	0
15	10:22	35 (équipes et individuels)	0
16	10:30	35 (équipes et individuels)	0
17	10:38	20 (équipes et individuels)	0
18	10:46	20 (équipes et individuels)	0
19	10:54	20 (équipes et individuels)	0
20	11:02	20 (équipes et individuels)	0
21	11:10	20 (équipes et individuels)	0
22	11:18	20 (équipes et individuels)	0
23	11:26	20 (équipes et individuels)	0
24	11:34	10 (équipes et individuels)	25
25	11:42	10 (équipes et individuels)	25

ANNEXE 1

Répartition des vagues de départ (suite)

N° VAGUE	HORAIRE	PLACES 8 KM	PLACES 4 KM
26	11:50	10 (équipes et individuels)	25
27	11:58	10 (équipes et individuels)	25
28	12:06	10 (équipes et individuels)	25
29	12:14	10 (équipes et individuels)	25
30	12:22	10 (équipes et individuels)	25
31	12:30	10 (équipes et individuels)	25
32	13:15	15 (équipes et individuels)	30
33	13:23	15 (équipes et individuels)	30
34	13:31	15 (équipes et individuels)	30
35	13:39	15 (équipes et individuels)	30
36	13:47	15 (équipes et individuels)	30
37	13:55	15 (équipes et individuels)	30
38	14:03	15 (équipes et individuels)	30
39	14:11	15 (équipes et individuels)	30
40	14:19	15 (équipes et individuels)	30
41	14:27	15 (équipes et individuels)	30
42	14 :35	15 (équipes et individuels)	30
43	14:43	15 (équipes et individuels)	30
44	14:51	15 (équipes et individuels)	30
45	14:59	15 (équipes et individuels)	30
46	15:07	15 (équipes et individuels)	30